

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 14 Novembre 2012

Objet : **L'an deux mille douze et le quatorze Novembre à 18 heures**

Election

1^{er} Vice-Président Syndicat Mixte Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean THAON**

Présents ou représentés :

1211/01 **MM. THAON, BECK, CIAIS, CLARY, DAMIANI, FRERE, GINESY, IPPOLITO, LEMOUTON, LORENZI, MANFREDI, MARY, MORANI, MORIN, PRIOUT, SPINELLI, TORRE, VEROLA**
MMES BRUNN-ROSSO, CHESNAIS, DAO-LENA, FLAVIN-COHEN, FORESTIER, GOURDON, MAIFFREDI, PRATICCO

A la suite de l'annulation par le Conseil d'Etat le 7/06/2012 de l'élection cantonale du Docteur FRERE, sur le canton de Levens, le poste de Vice-Président de l'Ecole Départementale de Musique est devenu vacant.

Le Docteur FRERE a été réélu Conseiller Général des Alpes-Maritimes, le 16/09/2012.

La commission permanente du Conseil Général des Alpes-Maritimes, lors de sa réunion du 20/09/2012, l'a désigné pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte « Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes ». Il peut donc à nouveau postuler au poste de 1^{er} Vice-Président.

Le Docteur Alain FRERE est réélu 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte «Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes » à l'unanimité.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

